



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 11 février 2019 par la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2013 relatif aux organismes de logement à finalité sociale', a été rayée du rôle le 13 mars 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.